

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2002-0419/PR/MAEM approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2002 de l'Office National des Eaux de Djibouti (ONED).

n° 2002-0419/PR/MAEM

Ministère

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA MER, CHARGÉ DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Date de publication

2 juin 2002

Numéro JO

n° 11 du 15/06/2002

Date du numéro

15 juin 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°12/AN/98/4ème L portant réforme des statuts et sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des Etablissements publics à caractère industriel et commercial

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le décret n°2001-0053/PREdu 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°99-007/PR/MFEN portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des Etablissements publics à caractère industriel et commercial

VU Le procès-verbal du 55ème séance du Conseil d'Administration de l'ONED portant sur l'examen du Budget Prévisionnel de l'exercice 2002

SUR Proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 28 Mai 2002.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget Prévisionnel de l'Office National des Eaux de Djibouti (ONED) pour l'exercice 2002.

Article 2

Le Budget Prévisionnel pour l'exercice 2002 est arrêté comme suit

– Produits : 2.145.555.000 FD – Charges : 2.095.243.000 FD –
Résultat Prévisionnel : 50.312.000 FD (Bénéfice)

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH